



MILLÉSIME 2011

CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT

Valorisez la qualité et la performance énergétique de votre patrimoine immobilier



CERQUAL PATRIMOINE
est accrédité par le
COFRAC. Accréditation
N° 5-0514, portée
disponible sur
www.cofrac.fr

Le domaine d'application de la certification Patrimoine Habitat

La certification Patrimoine Habitat valorise le programme de réhabilitation engagé par le maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre sur des **immeubles résidentiels collectifs** ou **ensembles de maisons individuelles groupées** de plus de 10 ans, en pleine propriété.

CERQUAL PATRIMOINE, organisme accrédité par le COFRAC, certifie également depuis 2008 les logements de type **résidence sociale**, **foyers de travailleurs migrants**, **foyers de jeunes travailleurs**, mais aussi les **résidences hôtelières à vocation sociale**, les **résidences pour étudiants** et les **maisons relais**.

Pour faire l'objet d'une demande de certification Patrimoine Habitat, les logements de l'opération doivent être autonomes et comprendre unitairement une ou plusieurs pièces principales et *a minima* des pièces de service telles que cuisine, salle d'eau et cabinet d'aisance. Le référentiel de certification intègre des exigences techniques devant être respectées pour que ce type de logement puisse faire l'objet d'une certification.

Votre programme certifié Patrimoine Habitat

La démarche de certification se fait au travers d'une **approche multicritère** et permet d'afficher et de valoriser les niveaux de **qualité technique** et de **performance énergétique** atteints dans le cadre de vos opérations de réhabilitation.

La certification Patrimoine Habitat prend en compte :

- la qualité de l'enveloppe et des parties communes,
- le confort et la performance des logements,
- la sécurité incendie et la santé des occupants.



Le processus de certification

La réalisation du **Bilan Patrimoine Habitat** constitue la première étape de la démarche de certification. Un diagnostiqueur habilité par CERQUAL PATRIMOINE réalise ce diagnostic préalable indispensable pour l'engagement du processus de certification Patrimoine Habitat. Le Bilan patrimoine Habitat, revue dans sa forme, identifie les points forts et faibles du bâtiment et détermine ainsi le potentiel réel d'amélioration en vue de la certification.

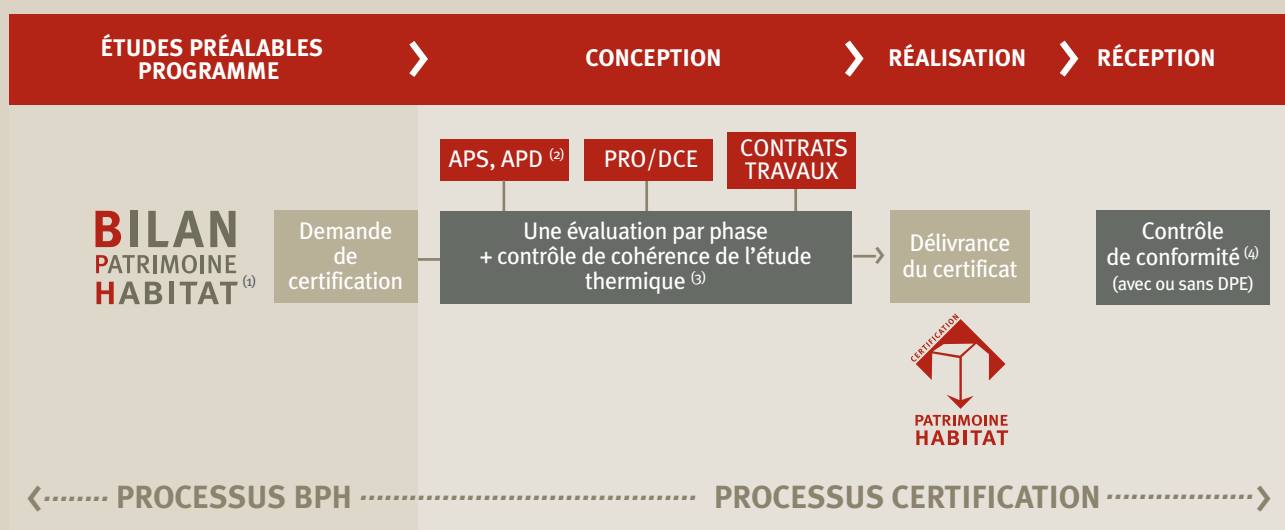
À l'issue de la conception, le certificat délivré atteste, à date, la conformité du projet aux exigences définies dans le référentiel de certification.

L'obtention de la certification est soumise à la réalisation de travaux qui feront l'objet d'un contrôle de conformité en fin de chantier.

Référentiel Millésime 2011

Disponible depuis le 1^{er} juillet 2011 pour toute nouvelle demande de certification, le nouveau millésime a été conçu dans un souci de simplification du processus et d'intégration de l'expérience acquise ces dernières années en matière de certification des projets de réhabilitation.

Par ailleurs, ce nouveau millésime a été l'occasion de mises à jour aussi bien réglementaires que techniques, on notera par exemple, l'adossement de l'exigence sismique au respect de la réglementation récemment revisitée, ceci allant dans le sens d'une plus grande clarté.



⁽¹⁾ Pour les opérations de réhabilitation lourde, le maître d'ouvrage produit un diagnostic technique en lieu et place du Bilan Patrimoine Habitat (voir modalités auprès de CERQUAL PATRIMOINE).

⁽²⁾ Pour les opérations en conception-réalisation, l'étude préparatoire sera réalisée sur la base du programme.

⁽³⁾ Contrôle de cohérence de l'étude thermique pour les projets soumis à la RT globale. Pour les opérations soumises à la réglementation élément par élément évaluation de la performance énergétique de l'existant et future.

⁽⁴⁾ À la demande du maître d'ouvrage, des vérifications « tests » peuvent être réalisées en cours de chantier (voir modalités auprès de CERQUAL PATRIMOINE).





Un référentiel permettant d'apprécier et d'améliorer la qualité globale de votre patrimoine au travers d'une démarche multicritère

Le référentiel millésime 2011 se compose de six thèmes déclinés en 12 rubriques techniques ; deux thèmes sont désormais optionnels (Accessibilité et qualité d'usage et Confort acoustique des logements).

Pour obtenir la certification Patrimoine Habitat, le maître d'ouvrage élabore lui-même son profil de certification. Il doit cependant satisfaire au moins 2 thèmes.

Les thèmes non retenus doivent systématiquement répondre aux minima techniques exposés dans le référentiel.

Présentation des thèmes et rubriques associées

Thèmes		Rubriques concernées
	Sécurité incendie	Sécurité incendie (SI)
	Qualité sanitaire des logements	Qualité de l'eau (QE) Ventilation et qualité de l'air (VQA)
	Clos et couvert	Durabilité de l'enveloppe (DE) Géométrie des garde-corps (GC)
	Équipements et confort des parties communes	Ascenseur (AS) Déchets ménagers (DM) Parties Communes (PC) Sûreté (S) Géométrie des garde-corps (GC)
	Équipements techniques des logements	Électricité (E) Plomberie et équipements sanitaires (PES) Ventilation et qualité de l'air (VQA)
	Performance énergétique	Performance énergétique (PE) Ventilation et qualité de l'air (VQA)
Options		
	Accessibilité et qualité d'usage	Accessibilité et qualité d'usage (AQUE)
	Confort acoustique des logements	Confort acoustique des logements (CA)

CERTIFICATION PATRIMOINE HABITAT >

LES OPTIONS ET LABELS

Les options et labels énergétiques

■ Rénovation 150

Option thermique mise en place par CERQUAL PATRIMOINE pour les bâtiments dont la date de mise en service est antérieure au 1^{er} janvier 1948. 150 kWh/m² SHON/an (pondérés), RT globale (méthode Th-C-E ex)

■ effinergie rénovation

Option thermique mise en place par Effinergie et délivrée par CERQUAL PATRIMOINE pour les bâtiments dont la date de mise en service est antérieure au 1^{er} janvier 1948.

80 kWh/m² SHON/an (pondérés), RT globale (méthode Th-C-E ex)
Un test de perméabilité à l'air (après travaux) est exigé par Effinergie pour la délivrance de cette option.

■ HPE rénovation

Label thermique (cf. décret et arrêté du 29 septembre 2009) pour les bâtiments dont la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} janvier 1948. 150 kWh/m² SHON/an (pondérés), RT globale (méthode Th-C-E ex)

■ BBC effinergie rénovation

Label thermique (cf. décret et arrêté du 29 septembre 2009) pour les bâtiments dont la date d'achèvement est postérieure au 1^{er} janvier 1948. 80 kWh/m² SHON/an (pondérés), RT globale (méthode Th-C-E ex)
Un test de perméabilité à l'air (après travaux) est exigé par Effinergie pour la délivrance de ce label.

L'option performance, option thermique et technique

Le maître d'ouvrage validera cette option en ajoutant le thème performance énergétique à son profil de certification.

Pour tous les bâtiments de l'opération, la consommation conventionnelle d'énergie pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires de distribution et de génération, ainsi que l'éclairage, est inférieure à 150 kWh_{ep}/m² SHON et par an, pondérée par un coefficient d'altitude et de zone climatique.

Le niveau de consommation conventionnelle de l'opération est déterminé en référence à la « consommation conventionnelle d'énergie » du projet (coefficient Cep) défini dans l'arrêté du 13 juin 2008 (RT Globale).

Le diagnostic de performance énergétique

La délivrance du DPE est possible pour toute opération existante faisant l'objet d'une demande de certification. Sur simple demande du maître d'ouvrage lors de la réalisation du contrat de certification, les DPE peuvent être effectués lors des contrôles de conformité réalisés en fin de chantier.

Crédits photos : photos de couverture : résidence Quartier des Brichères, à Auxerre (89), certifiée Habitat & Environnement pour OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, architecte L. KROLL, photo OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT ; résidence Le Patio, à Francheville (69), certifiée Qualité HPE 2000 pour AXIS PROMOTION, architecte C. FOURNET, photo P. CHEVALIER, Page 2 ; résidence Quartier des Brichères, à Auxerre (89), certifiée Habitat & Environnement pour OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT, architecte L. KROLL, photo OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT ; résidence Berthier, ZAC d'Asnières Paris 17^e (75), certifiée Qualité pour SAGI, architecte J.P. VIGUIER, photo F. RENAULT, Page 3 ; résidence L'Indelma à Fréjus (83), certifiée Habitat & Environnement pour BOUYGUES IMMOBILIER, architecte M. PITALUGUE, photo F. RENAULT.
Juillet 2011 • Imprimé avec des encres végétales sur Saintmat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC), un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts. Design : LUCIOLE Paris • Régl. : FICH PH.